

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013**

Délibération  
n° 2013.10.225

Conservatoire Gabriel  
Fauré - Tarifs  
2013/2014 :  
modification de la  
délibération n°34 du 7  
février 2013

**LE DIX SEPT OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 octobre 2013**

**Secrétaire de séance** : Jean-François DAURE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Robert JABOUILLE, Victor KERRIGUY, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAI-LAFONT, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

**Ont donné pouvoir** :

François NEBOUT à Robert JABOUILLE, Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU, Patrick BOUTON à Jean PATIE, Jacques DUBREUIL à Jacques NOBLE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Madeleine LABIE à Yves BRION, Catherine PEREZ à Frédéric SARDIN, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Gilles VIGIER à André LAMY

**Excusé(s) représenté(s)** :

Denis DOLIMONT par Maryse ROUX, Janine GUINANDIE par Victor KERRIGUY

**Excusé(s)** :

Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS, Nadine GUILLET, Redwan LOUHADI, Zahra SEMANE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2013**

**DELIBERATION  
N° 2013.10.225**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS  
CULTURELS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE - TARIFS 2013/2014 : MODIFICATION DE LA  
DELIBERATION N°34 DU 7 FEVRIER 2013**

Par délibération n° 34 du 7 février 2013, le conseil communautaire a approuvé les tarifs du conservatoire Gabriel Fauré pour l'année 2013/2014. Cette délibération prévoit au chapitre IV - 4.1 « Location de salles », l'application d'un tarif de location forfaitaire pour compenser les fluides et le gardiennage.

Ces demandes font l'objet d'une convention de location payante. Toutefois, les demandes de gratuité émanant d'organismes extérieurs, ou si l'usage qui en sera fait n'est pas en lien avec les activités du CRD (musique, danse, théâtre), sont soumis à l'avis de la commission équipements structurants.

Compte tenu de la progression des demandes de gratuité, il est proposé de demander une participation journalière d'un montant de :

- 50 € pour l'auditorium,
- 25 € pour les amphis et la salle de danse.

Pour les demandes émanant d'utilisateurs hors GrandAngoulême, le montant de la location des salles sera doublée.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 17 septembre 2013,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 1<sup>er</sup> octobre 2013,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la modification des conditions de location des salles du conservatoire Gabriel Fauré comme suit :

« La gratuité du prêt des salles du conservatoire peut-être accordée à des organismes extérieurs sur décision de M. le Président ou M. le Vice-Président, à l'exception d'une participation journalière forfaitaire aux frais de fonctionnement de :

- 50 € pour l'auditorium,
- 25 € pour les amphis et la salle de danse,

Ces montants seront doublés pour les demandeurs domiciliés hors GrandAngoulême ».

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>24 octobre 2013</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>24 octobre 2013</b>